



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 12/11/2018

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'autorité environnementale  
Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit  
« le Causse » sur le territoire de la commune de Luc sur Aude (11)  
déposé par SNC Parc Solaire de Castillou 2**

**Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement**

N° Garance : 2018-006694

L'avis de la MRAe a été sollicité sur un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « le Causse » sur le territoire de la commune de Luc sur Aude (11) au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 30 octobre 2018.